

DÉPARTEMENT DU GARD  
ARRONDISSEMENT DE NIMES  
Réf. : SDS/HB

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

## Décision N° *14* /2024

**OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS** - Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association MOUVEMENT ET CIE pour la saison sportive 2024

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

**Vu** les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

**Vu** la nécessité pour l'association MOUVEMENT ET CIE de pouvoir disposer durant ses activités de la salle de danse des hauts de Villeneuve,

### DECIDE

De mettre gracieusement à la disposition de cette association, durant ses activités, la salle de danse des hauts de Villeneuve conformément au planning d'utilisation élaboré annuellement par le service des sports pour la saison sportive 2024.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 29/01/2024

Madame Le Maire,



*Pascale BORIES*  
Pascale BORIES